

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Communauté urbaine de Bordeaux - Acquisition, suivi et gestion d'abonnements à des publications périodiques de tous supports et toutes natures pour l'ensemble des services de la communauté urbaine de Bordeaux pour la période 2010 - 2013 - Autorisations

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les besoins des services en périodiques généralistes et/ou spécialisés sont recensés annuellement, permettant ainsi aux services d'assurer leurs veilles « métiers ».

Actuellement, le portefeuille d'abonnements est constitué de publications périodiques de toutes natures et de tous supports :

- papier, on line, papier + online, on line seul ou Cédéroms
- quotidiens, mensuels généralistes ou spécialisés, hebdomadaires généralistes ou spécialisés.

Il comprend :

- 263 titres (427 exemplaires pour l'année 2009) gérés par marché à procédure adapté jusqu'au 31/12/09 auprès d'une agence d'abonnement.
- 61 titres gérés directement avec les éditeurs pour causes d'exclusivités éditeurs ou pour une bonne gestion des deniers publics (tarifs préférentiels) conformément aux articles 35 et 144 du Code des marchés publics.

Le centre de documentation centralise le recensement et la gestion des 427 exemplaires pour l'ensemble des services CUB, toutefois les services suivants engagent directement leurs dépenses : Logistique pour les groupes d'Elus, mission Tramway et Conseil de Développement Durable.

Les prestations assurées par les agences d'abonnements pour le compte de notre établissement sont les suivantes :

- Envoi des commandes en fonction du nombre d'exemplaires demandés auprès des éditeurs
- Paiement « d'avances » des éditeurs pour l'acquisition ou le renouvellement annuel des abonnements.

- Traitement des réclamations
- Information sur les modifications de gestion du portefeuille (cessation de titre, changement de version etc...)
- Information sur les évolutions tarifaires pratiquées par les éditeurs.

L'intermédiaire d'une agence d'abonnement limite à un seul interlocuteur financier les paiements d'une prestation relative à plus de 400 exemplaires (263 titres). Ce qui constitue un bénéfice de temps et de traitement pour le service qui veille à la bonne exécution des prestations et qui assure en parallèle la gestion directe de 61 titres (Sud Ouest, Aquitaine Presse Services, logiciels et bases de données spécialisées).

Le marché à procédure adapté prenant fin le 31 décembre 2009, il est nécessaire de conclure un nouveau marché pour cette prestation.

A cet effet, un dossier de consultation a été mis au point sous forme d'appel d'offre ouvert en application des articles 33 al. 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics

Les prestations seront dévolues dans le cadre d'un marché unique à bons de commande selon les dispositions de l'article 77 du code des marchés publics. Il est fait recours à ce type de marché dans la mesure où les besoins à satisfaire ne peuvent être déterminés avec précision.

Le coût total des prestations est situé entre un minimum de 50 000 euros HT et un maximum de 525 000 euros HT. Ces montants se répartissent comme suit :

Période	Seuil mini et maxi
Période initiale	Mini : 12500 € HT Maxi : 112500 € HT
1 ^{ère} période de reconduction	Mini : 12500 € HT Maxi : 123500 € HT
2 ^{ème} période de reconduction	Mini : 12500 € HT Maxi : 136500 € HT
3 ^{ème} période de reconduction	Mini : 12500 € HT Maxi : 152500 € HT

Compte tenu du montant de l'opération, la mise en concurrence donnera lieu à publicité au niveau européen.

Le financement de cette opération sera inscrit au budget principal de l'année 2010 et des exercices suivants au chapitre **011**, compte **6182**, s/fonction **0200**, CRB **A500**.

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 al.3 et 57 à 59 du Code des marchés publics,
- à signer le marché avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire par voie de nouvel appel d'offres,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 AVRIL 2009**

PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2009

M. MICHÈLE ISTE